



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023 À 18 H 00**

Ce document constitue le projet de procès-verbal présentement envisagé pour la séance extraordinaire du conseil. Ce projet peut être modifié en tout temps avant son adoption, notamment par le retrait de sujet(s). Les titres des résolutions peuvent également être revus. Seule la version finale adoptée dans le procès-verbal montre les décisions du conseil.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Monsieur Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

10-305-23	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 16 octobre 2023. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

10-306-23	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

10-305-23 Ouverture de la séance

10-306-23 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Ressources humaines

10-307-23 Embauche d'un trésorier et directeur des services administratifs à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

11. Finances

12. Administration et greffe

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

10-308-23 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 4 personnes présentes.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 02. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 03.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. RESSOURCES HUMAINES

10-307-23	Embauche d'un trésorier et directeur des services administratifs à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	---

ATTENDU le départ de la trésorière et directrice des services administratifs de la Ville en poste et la nécessité de procéder à son remplacement ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste de trésorier ;

ATTENDU QUE la Ville a retenu les services de la firme *Humanitude ressources humaines* afin de l'accompagner dans l'identification et la sélection de candidats pour le poste de trésorier et directeur des services administratifs pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues pour donner suite à l'appel de candidatures ;

ATTENDU QUE Monsieur Burak Tuncay rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste de trésorier et directeur des services administratifs ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de Monsieur Burak Tuncay, au poste permanent de trésorier et directeur des services administratifs de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Burak Tuncay au poste permanent de trésorier et directeur des services administratifs à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail signée le 11 octobre 2023 ;

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire 02-130-00-140 du fonds général.

QUE la résolution numéro 07-233-23 soit abrogée en date du 6 novembre 2023, à compter de l'entrée en poste du trésorier et directeur des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

11. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-308-23	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 04.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier

physique numéro 0220-320-262706 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-262705 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 16 octobre 2023 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 18 octobre 2023.

Me Paola Hawa, Maire

Martin Bonhomme, greffier

Adopté